



LIGUE POUR LA LECTURE DE LA BIBLE



PLAN DE PROTECTION COVID-19 – Camps extrascolaires avec hébergement – Ascension, mai 2021

Ce concept de protection définit les mesures à suivre lors des activités extrascolaires à la journée, afin de respecter les recommandations de l'OFSP et les décisions des autorités cantonales et fédérales, et permettre le bon déroulement des activités. Les camps sont autorisés dès les vacances de printemps avec 5 encadrant.e.s et 20 participant.e.s maximum, hormis l'équipe cuisine/intendance.

Mesures générales

- Suivre une procédure en cas de symptômes de maladie
- Respecter les règles d'hygiène
- Distanciation (1,5 mètres) entre les adultes ainsi qu'entre les adultes et les participant.e.s.
- Port du masque obligatoire dès l'âge de 12 ans à l'intérieur.
- Port du masque obligatoire dès 12 ans à l'extérieur si les distances ne sont pas respectées.
- Coordonnées pour la traçabilité
- Groupes stables de participant.e.s et d'encadrant.e.s
- Le directeur du camp est responsable de l'application des mesures de sécurité et du plan de protection rédigé par la Ligue.
- **Les participant.e.s et les encadrant.e.s doivent venir avec un auto-test qui sera effectué au début du camp. Un.e encadrant.e est responsable que tous les auto-tests aient été effectués.**
- **Les enfants en dessous de 6 ans ne sont pas soumis à l'obligation de test**

Spécificité pour le camp maxipitchounets de 4 à 6 ans du 13 au 15 mai 2021 : la gestion d'un groupe d'enfants de cet âge requiert un investissement important de la part des encadrant.e.s durant toute la durée du camp. Un nombre plus important d'encadrant.e.s peut être nécessaire. Les directives ci-dessous seront strictement respectées, en particulier le port du masque et les distances entre adultes.

Généralités

1. Isolement du camp

Lors d'un camp, certains gestes barrières, notamment la distanciation sociale, sont plus difficiles à tenir. Il est très important d'être attentif aux contacts des membres du camp avec l'extérieur pour éviter une contamination à l'intérieur du camp. De manière générale, il est recommandé d'isoler le camp au maximum des contacts avec l'extérieur. Les personnes qui doivent tout de même avoir des contacts avec la population extérieure au camp prennent les dispositions nécessaires afin de respecter les mesures d'hygiène (désinfection des mains, port du masque, etc.)

2. Arrivée et départ du camp

Pour l'arrivée au camp, il est recommandé de proposer des rendez-vous échelonnés aux parents et aux participant.e.s pour éviter tout rassemblement trop important.

Les parents ne rentrent pas sur le lieu du camp et restent à l'extérieur. Il est vivement recommandé de ne pas proposer de visite du camp.

Mesures de protection

1. Arrivée et départ de l'activité

A l'arrivée du camp, proposer des rendez-vous échelonnés aux parents et aux participants pour éviter tout rassemblement trop important. Si cela n'est pas possible, prévoir une « file d'attente » avec marquage des distances. Il est demandé qu'un seul adulte référent vienne amener et chercher son/ses enfant/s aux activités.
Les parents n'entrent pas sur le lieu du camp mais restent à l'extérieur.
Les participants et encadrant ne peuvent pas avoir de nourriture avec eux (bonbons, etc.). L'envoi de colis de la part de l'extérieur est déconseillé.

2. Participant.e.s

Les personnes vulnérables ne peuvent pas participer au camp, sauf si l'avis médical est favorable.
Les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de 10 jours avant le début du camp n'y participent pas.
Chaque participant se lave les mains ou se les désinfecte à son arrivée sur le lieu de l'activité.
Les gestes barrières en vigueur sont expliqués aux participants en début d'activité et leur sont rappelés aussi régulièrement que nécessaire.
Éviter le mélange des affaires entre les participants. Si possible, les affaires sont dans un casier personnel.
Privilégier des activités avec un nombre réduit de participants pour un meilleur encadrement et un meilleur contrôle des règles d'hygiène
L'identité de chaque participant doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.
Dès l'âge de 12 ans, le port du masque est obligatoire à l'intérieur.
Dès l'âge de 12 ans, le port du masque est obligatoire à l'extérieur, si la distance de 1.5 m ne peut pas être respectée.

3. Encadrant.e.s (dès 16 ans)

La Ligue vit grâce au bénévolat. La décision de participer et de s'engager se base sur la responsabilité individuelle. Il est déconseillé aux personnes particulièrement à risque de participer aux camps. Les responsables qui font partie d'un groupe à risque décident individuellement de leur engagement au sein d'un camp.
Les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de 10 jours avant l'activité n'y participent pas.
Le port du masque et le respect de la distance entre encadrant.e.s (1.5 mètre) sont obligatoires. Le port du masque par les encadrant.e.s est obligatoire avec les participant.e.s.
Respecter les gestes barrières en vigueur
Un nombre suffisant d'encadrants est prévu.
L'identité de chaque encadrant.e doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

4. Hygiène, soins et santé

Le matériel nécessaire à la mise en oeuvre des mesures d'hygiène est mis à disposition par l'organisateur de l'activité.
--

Se laver régulièrement les mains avec du savon liquide ou avec une solution hydroalcoolique. En particulier lors des sorties des transports publics, en rentrant de sortie, avant et après avoir mangé.
Des points d'eau sont prévus en suffisance, en particulier pour l'hygiène des mains, et, le cas échéant, une quantité suffisante de solution hydroalcoolique est prévue.
Chaque encadrant.e.s doit avoir accès à un flacon de solution hydroalcoolique en permanence.
Pour s'essuyer les mains suite au lavage, du papier ménage à usage unique est utilisé.
Un système de tournus qui respecte les distances physiques est mis en place pour les douches. Ces dernières sont nettoyées régulièrement après utilisation.
Si nécessaire un réaménagement des lieux et/ou organisation des moments d'hygiène individuelle (douches, lavage des dents) peuvent être mis en place, afin de préserver un espace suffisant entre chaque participant.e pour le respect de la distanciation sociale.
Du savon liquide (et non en bloc) est mis à disposition des participants.
Si un doute de fièvre, avoir la possibilité de tester au cours de la journée. La pharmacie doit être équipée d'un thermomètre qui doit être désinfecté après chaque utilisation.

5. Hébergement

Privilégier les activités en extérieur.
Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement avec des produits désinfectants pour surfaces, les sols avec un produit habituel et aussi souvent que nécessaire. Mettre des gants pour le nettoyage et se laver les mains après. Particulièrement attention à : Tables, cuisine, WC, douches, poignées de portes, interrupteurs, vider les poubelles.
Camp sous tentes : il est recommandé de prévoir plus de tentes qu'habituellement, notamment pour qu'il n'y ait pas de contacts entre les affaires des participants.
Camp en dortoirs : Une organisation du matériel et des affaires personnelles respectueuse des règles d'hygiène est mise en place. Pour ce faire, mettre à disposition des casiers aux participant.e.s en intérieur.
Nombre restreint d'adultes par chambre pour respecter les distances physiques. (4m ² par personne née avant 2001 afin de respecter la distance de sécurité)

6. Repas

Se désinfecter ou se laver les mains avant et après le repas
Dans la mesure du possible, les enfants et les encadrant.e.s ne mangent pas à la même table. De plus, les encadrant.e.s respectent la distance adéquate entre eux (1,5 mètres)
La vaisselle est faite par les encadrants ou par chambrée.
Des gobelets personnalisés ou des gourdes personnelles sont prévus pour les boissons.
Les personnes en charge de la confection du repas et du service portent un masque et des gants.
Le service du repas est géré par les encadrant.e.s pour garantir les mesures d'hygiène. Les plats ne sont pas posés sur les tables.
Les participants ne vont pas en cuisine.
Si dans le cadre d'une activité d'animation les participant.es étaient amenés à participer à la préparation des repas, les mesures d'hygiène devraient alors être strictement respectées
Une attention particulière est portée à la gestion des emballages, au lavage de mains au retour des courses et

au lavage des aliments (légumes, fruits).
Aucun aliment n'est proposé en libre-service.
Les participant.e.s et encadrant.e.s ne peuvent être servis et consommer que s'ils sont assis.

7. Matériel

Une attention accrue est portée au nettoyage et au rangement du matériel. Si cela s'avère nécessaire, le matériel est désinfecté.
Privilégier des activités qui nécessitent peu de matériel et de passage de celui-ci entre différentes mains, en dehors des activités sportives.

8. Transports

Il est déconseillé d'utiliser les transports publics avec les participants pour se rendre à une activité. En cas d'utilisation des transports publics, respecter les consignes du Conseil Fédéral, toute personne de 12 ans et plus doit porter un masque (y.c. remorques mécaniques et bateaux)
Privilégier la mobilité douce pour les activités à l'extérieur (marche, vélo, etc)
Privilégier des activités proches du lieu de séjour

9. Lien avec les parents

Le port du masque et la distance (1.5 m) est respectée entre les encadrant.e.s et les parents.
Les recommandations et les mesures en vigueur sont communiquées aux parents avant l'activité.

Symptômes du COVID-19

- Douleurs musculaires
- Fièvre, sensation de fièvre
- Insuffisance respiratoire
- Maux de gorge
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût
- Toux (toux sèche irritante)

Plus rarement :

- Conjonctivite
- Maux de tête
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux

Procédure en cas de suspicion d'un cas de COVID-19

Les cas suspects pendant le camp doivent être pris au sérieux. L'« auto-évaluation coronavirus » de l'OFSP peut par exemple représenter un soutien sommaire pour l'évaluation de cas suspects. <https://ofsp-coronavirus.ch/check/>

En cas de symptômes :

1. Isoler l'enfant/l'adulte malade et lui mettre un masque (un lieu définit d'avance).
2. Appeler les parents pour venir le chercher, leur demander de faire un contrôle médical dès le retour à la maison et de tenir informé le directeur du camp.
3. Si les parents ne sont pas joignables, faire un contrôle médical.

4. Un seul encadrant s'occupe de l'enfant isolé et porte un masque et des gants jusqu'à l'avis du médecin. Il reste également isolé du groupe dans la mesure du possible jusqu'à l'avis du médecin.
5. Si c'est un encadrant qui est malade, le renvoyer chez lui, lui demander de faire un contrôle médical et tenir informé le directeur du camp.
6. Le directeur du camp informe immédiatement par téléphone ou par email le secrétariat de la Ligue qu'un participant ou encadrant est rentré chez lui ou qu'il est malade.
7. Le secrétariat de la Ligue recontactera si nécessaire le parent ou l'encadrant dans les 24h pour connaître le diagnostic.

Si le cas COVID-19 est confirmé positif, dispositions à suivre :

1. Le directeur du camp doit informer la direction de la Ligue sans délai.
2. Le directeur du camp avertit M. Bernard Borel, médecin adjoint auprès de l'Office du médecin cantonal (bernard.borel@vd.ch), Mme Véronique Berseth du département de la jeunesse et de la culture (veronique.berseth@vd.ch), contact-tracing clusters@vd.ch et copie à la direction de la Ligue.
3. En accord avec l'avis du médecin, continuer ou arrêter le camp
4. L'information aux parents se fera par le secrétariat de la Ligue, en fonction des directives reçues du médecin.